

**SERVICE FÉDÉRAL DES PENSIONS**  
CENTRE DE CONTACT

Exp. SFP, Tour du Midi, Esplanade de l'Europe 1, 1060 Bruxelles

Posez vos questions via :  
[www.mypension.be](http://www.mypension.be) ou  
[sfpd.fgov.be/fr/formulaire-de-contact](http://sfpd.fgov.be/fr/formulaire-de-contact)  
contact.centerfr@sfpd.fgov.be

Fion Claude  
Fel. Timmermanslaan 18  
3090 Overijse

Numéro de téléphone gratuit : 1765  
Puis tapez 2-1-9001 (code à 4 chiffres)

**Fiche fiscale de Claude Fion**

Voici votre fiche fiscale pour votre carrière de salarié, d'indépendant ou de fonctionnaire contractuel.

FICHE DE PENSIONS 281.11 - REVENUS 2024 - EXERCICE 2025		
1. Nr. 2062271	5. Numéro national: 42.11.21-241.88	
3. Débiteur des revenus :		NN ou NE : 0206738078
Service fédéral des Pensions, Tour du Midi, Esplanade de l'Europe 1, 1060 Bruxelles		
6. Pensions, rentes et autres allocations :		Montants (EUR)
a) Pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :	228	27 350,00
b) Pension de survie et allocation de transition :	229	0,00
c) Autre pension :		
• Pension (obtenue avant l'âge légal de la retraite) ou rente et allocation y assimilée :		0,00
• Avantages de toute nature : Nature : [Z]		0,00
TOTAL :	211	0,00
7. Pensions, rentes et autres allocations imposables distinctement :		
a) Arriérés :		
• Pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :	230	0,00
• Pension de survie et allocation de transition :	231	0,00
• Autre pension (obtenue avant l'âge légal de la retraite) ou rente et allocation y assimilée :	212	0,00
8. Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital imposables distinctement au taux de:		
d) 16,5% :		
• Valeur capitalisée de la pension légale obtenue à partir de l'âge légal de la retraite :	232	0,00
• Valeur capitalisée de la pension de survie :	237	0,00
• Autres :	214	0,00
10. Précompte professionnel :	225	7 272,02
12. Type de pension légale : salarié, indépendant ou fonctionnaire contractuel		

- Vous trouverez toutes les infos sur les pensions sur [www.sfpd.fgov.be](http://www.sfpd.fgov.be).
- Téléphone de 8.30 h à 12.00 h.
- Vous trouverez toutes les infos sur la réforme des pensions sur [www.reformedespensions.be](http://www.reformedespensions.be).

42112124188FICHE28111

be

## Pensions (281.11) - Revenus 2024

14-02-2025

1. Numéro de suite : 870693		2. Date de l'entrée :		Date de la sortie :	
<b>3. Débiteur des revenus :</b>					
Service fédéral des Pensions TOUR DU MIDI 1060 BRUXELLES 00000 N° d'entreprise (BCE) : 0206.738.078					
4. Expéditeur :			Bénéficiaire :		
FPD Esplanade de l'Europe 1 1060 SAINT - GILLES 0206.738.078			Verhcyden Myriam Fel. Timmermanslaan 18 3090 Overijse		
5. Numéro national : 510117-328-46 Numéro d'identification fiscal à l'étranger : Date de naissance : 17/01/1951 Lieu de naissance : Ukkel					
<b>6. Pensions, rentes et autres allocations</b>					
a) Pension légale payée à partir de l'âge légal de la retraite :				228	25.210,56
b) Pension de survie et allocation de transition :				229	
c) Autre Pension					
- Pension, rente et allocation y assimilée					
- Capital, valeur de rachat et allocation en capital non convertible en rente ni imposable distinctement					
- Avantages de toute nature : Nature :					
Total 6. c) :				211	
<b>7. Pensions, rentes et autres allocations imposables distinctement</b>					
a) Arriérés					
- pension légale payée à partir de l'âge légal de la retraite :				230	
- pension de survie et allocation de transition :				231	
- Autre pension :				212	
b) Pensions du mois de décembre (Autorité publique)					
- pension légale payée à partir de l'âge légal de la retraite :				314	
- pension de survie et allocation de transition :				315	
- autre pension :				316	
<b>8. Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital imposables distinctement</b>					
a) 33 p.c :				213	
b) 20 p.c :				245	
c) 18 p.c :				253	
d) 16,5 p.c					
- Valeur capitalisée de la pension légale payée à partir de l'âge légal de la retraite :				232	
- pension de survie :				237	
- Autres :				214	
e) 10 p.c					
- Constitués au moyen de cotisations patronales ou de l'entreprise					
- Autres					
- Total :				215	
<b>9. Capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital imposables à concurrence de la rente de conversion :</b>					
a) Rente de conversion :				216	
b) Date de paiement ou d'attribution des capitaux, valeurs de rachat et autres allocations en capital:					
c) Base au calcul de la rente de conversion :					
- A concurrence de 80 % :					
- Autre :					
<b>10. Précompte professionnel</b>					
a) taxe unique :					
b) précompte professionnel :					2.891,47
Total :				225	2.891,47